



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

urbanisme

Question écrite n° 51506

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann expose à M. le ministre de l'intérieur si une commune peut, pour des motifs architecturaux, décider d'allouer des subventions à des administrés pour terminer des ouvrages non achevés (murs de clôtures en parpaings) et dans l'affirmative, quelles sont les modalités à respecter.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51506

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2262

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)